Image not found or type unknown

succession donation au dernier vivant acte de notorieté

Par **ziburu**, le **21/02/2024** à **20:01**

Bonjour,

Toutes les clauses particulières de la donation au dernier vivant doivent elles figurer dans l'acte de notariété ? Le notaire en a "omis" une sur les trois mentionnées (celle de la caution).

Qu'en est il exactement.?

Cette clause a été ajoutée dans les autres actes à ma demande (pour m'etre agreable dit le notaire !)

Je signe la déclaration de succession lundi 26 fevrier (convention quasi usufruit et attestation de propriété , l'acte de notariété a été signé en octobre 2023).

Merci de vos informations

Bonne soirée

Par **Marck.ESP**, le **21/02/2024** à **22:51**

Bienvenue
Je ne vois pas dans quel cas la notoriété devrait reprendre toutes les clauses et pas uniquement celle retenue.
Où peut être pouvez vous compléter votre sujet, notamment pour préciser cette caution ?
S'agit-il d'une obligation de fournir caution dans le cadre d'une succession dans une famille recomposée.?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés